PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES



Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 12 février 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure # 2024-20001 porte sur la propriété du 2697 route des Érables, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 463 473.

Elle vise à autoriser un agrandissement d'un étage supérieur d'une résidence située à 1,90 mètres de la ligne latérale alors que l'Annexe du A du Règlement de zonage numéro 14-2006 prévoit une marge latérale, dans la zone HA-5, de 6 mètres, et que l'article 13.5 du Règlement de zonage numéro 14-2006 autorise l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégé par droits acquis uniquement à condition de respecter toutes les exigences des règlements de zonage et de construction de la Municipalité.

La demande de dérogation mineure vise également à autoriser l'agrandissement d'une résidence dont le pourcentage d'espaces naturels projeté est de 36% alors que le pourcentage d'espaces naturels requis dans la zone HA-5 est de 60%, tel que l'exige l'Annexe A du Règlement de zonage numéro 14-2006.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à <u>direction@municipalite.laconception.qc.ca</u>

Donné à La Conception le 18 janvier 2024.

Josiane Alarie

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.gc.ca, le 18 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 janvier 2024.

Josiane Alarie

Directrice générale et greffière-trésorière